

**Délibération n° 322 en date du 21 novembre 2013
portant approbation des projets de recherche
ayant reçu un avis favorable du Comité d'orientation scientifique**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage ;

Vu le Code du sport, notamment son article R. 232-44 ;

Vu la liste des projets de recherche ayant reçu un avis favorable du Comité d'orientation scientifique dans sa réunion du 6 novembre 2013 ;

Sur le rapport du Conseiller scientifique ;

Décide

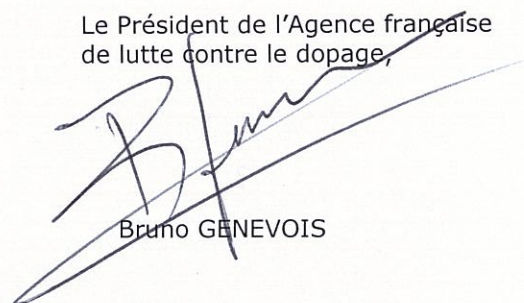
Article 1^{er} : Les projets de recherche ayant reçu un avis favorable du Comité d'orientation scientifique lors de la réunion du 6 novembre 2013, dont la liste est annexée à la présente délibération, sont approuvés ainsi que les montants de subventions afférents.

Les projets devront respecter les règles d'ordre éthique.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage le 21 novembre 2013.

Le Président de l'Agence française
de lutte contre le dopage,



Bruno GENEVOIS

Annexe à la délibération n° 322

Candidatures validées par le Comité d'orientation scientifique
dans sa réunion du 6 novembre 2013

Intitulé de l'étude	Responsable scientifique	Subvention demandée	Subvention approuvée	Durée de l'étude	Avis du COS
Compréhension des mécanismes neuraux et psychophysiologiques induits par l'état de surmenage chez l'athlète d'endurance : perspectives pour la lutte contre le dopage	Yann LE MEUR	65 000 €	65 000 €	12 mois	Favorable
Bêta2-mimétiques et système nerveux central : effets du salbutamol sur l'excitabilité corticale et l'activation cérébrale	Samuel VERGÈS	63 400 €	44 800 €	18 mois	Favorable
Synthèse des engagements financiers au titre de cet appel à projets			109 800 €		